



Soirée de formation

Décrypter la circulaire Valls

Lundi 19 octobre 2015 de 17 h 45 à 21 h 30

A la Maison des Réseaux artistiques et culturels,
221 rue de Belleville 75019 Paris ([métro](#) Place des fêtes ou Télégraphe)
Liaison par skype possible pour 5 personnes

Cette formation sera assurée par Patricia COLER et Jean-Claude BOUAL,
et animée par Didier MINOT

La circulaire « Valls », qui remplace la circulaire « Fillon » sur « *les relations entre les pouvoirs publics et les associations* » a été publiée le 29 septembre 2015. Cette circulaire apporte des infléchissements notables par rapport à la soumission de l'ensemble des associations à des logiques concurrentielles. Elle peut permettre d'instaurer de nouvelles relations partenariales entre associations et collectivités, y compris avec l'État, et de sortir, dans certaines limites, de la logique du « tout prestataire ou marchand » qui prévalait auparavant. A condition de savoir la lire, l'interpréter et l'utiliser.

Quelle est la signification de cette circulaire ? Quelle est sa portée dans le contexte politique actuel ?

Quelles sont les principales dispositions de la circulaire et de ses annexes et comment les utiliser ?

Déroulement proposé :

- | | |
|--------------|---|
| 18h00 -18h30 | Tour de table de présentation |
| 18h30 -18h50 | Aperçu sur le contexte politique et la portée de cette circulaire par Jean-Claude BOUAL |
| 18h50- 19h15 | Questions/réponses |
| 19h15- 19h45 | Principales dispositions et innovations du texte et de ses annexes, par Patricia COLER |
| 19h45- 20h00 | Pause |
| 20h00- 20h20 | Travail par petits groupes pour dégager les points obscurs et les questions à creuser |
| 20h20- 21h00 | Questions et débat à partir des échanges en groupes |
| 21h00- 21h30 | Comment poursuivre et démultiplier cette première démarche au niveau des associations et des groupes locaux (quelles possibilités de formations à distance ou de formations locales ?) |

Pour participer

- **Merci de vous inscrire sur ce lien** avant 14h vendredi 16 octobre.

Cette formation est gratuite pour les militants et les membres du Collectif. Son prix est de 50 € pour les salariés et les responsables d'associations non membres du Collectif. Si ce prix pose des difficultés, nous consulter, car celui-ci ne doit pas être un obstacle à la participation.

- **Pour participer par Skype**, merci de vous inscrire avant vendredi sur « *equipeufisc* » et de tester votre matériel (*pas de liaison de secours possible pendant la formation*).

Pour toute question vous pouvez contacter Isabelle Boyer : isabelle@associations-citoyennes.net ou 07 70 98 78 56.